

**MINISTRE DE LA SECURITE ET
DE LA PROTECTION CIVILE**

**AGENCE NATIONALE DE LA
PROTECTION CIVILE**



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

MESSAGE DU

MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

**A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE PREVENTION DES CATASTROPHES (JIPC)**

13 Octobre ; Edition 2022

Mesdames et Messieurs,

La communauté internationale célèbre, chaque 13 octobre, la Journée internationale de prévention des catastrophes (JIPC) instituée par la Résolution 64/200 du 21 décembre 2009 de l'Assemblée Générale des Nations Unies,

En effet, l'Organisation des Nations Unies, à travers cette célébration, encourage les gouvernements, les institutions concernées et les populations à participer à la construction des communautés et des nations plus résilientes.

Ces dernières décennies, de nombreux pays, à travers le monde, connaissent des situations d'urgence et de catastrophes liées à divers aléas parmi lesquels : les inondations, les vents violents, l'érosion côtière, les sécheresses, les incendies, les feux de végétation, les pollutions de tout ordre, etc. Ces aléas causent souvent des pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et économiques, la dégradation de l'environnement et la désorganisation du tissu social.

Le Togo, à l'instar des autres pays n'est pas épargné par ces phénomènes qui sont de plus en plus exacerbés par le changement climatique.

Mesdames et Messieurs

Face à cette situation, le Gouvernement, sous le leadership du chef de l'Etat, **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, a fait de la Gestion des risques de catastrophes une priorité nationale qui doit sous-tendre le développement de notre pays. Cet intérêt particulier se traduit clairement dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025, à travers l'ambition qui vise à mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au centre des actions prioritaire de pays.

Le Bureau de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes, dans le cadre de la campagne des sept objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, consacre l'édition de cette année sous le thème : « **Alerte précoce et action rapide pour tous** ». Ce thème, dégagé de l'objectif 7, relatif à l'amélioration nette, d'ici à 2030, de la disponibilité et l'accès des populations aux systèmes d'alerte précoce multi-aléas et aux informations et évaluations sur les risques de catastrophes, est assez parlant.

En effet, dans un contexte marqué par les effets pervers des changements climatiques, phénomène planétaire, qui accentuent la fréquence et l'ampleur des catastrophes d'origine hydrométéorologique et anthropique, la fourniture en temps réel, aux populations, des informations sur la prévention et l'alerte, permet de réduire de façon considérable les préjudices aux personnes et aux biens.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire, pour chaque pays, de mettre en place des systèmes d'alerte précoce efficaces et appropriés.

Mesdames et Messieurs

Il a été démontré, selon les Nations-Unies, que les systèmes d'alerte précoce, non seulement, permettent de sauver des vies, mais aussi révèlent que des alertes émises, 24 heures avant une catastrophe réduiraient de 30% les dommages y afférents.

S'inscrivant dans cette logique, le Gouvernement togolais, pour réduire la vulnérabilité des communautés, a entrepris plusieurs actions parmi lesquelles :

- la création de l'Agence nationale de la protection civile;
- la mise en place d'un système national d'alerte précoce aux inondations renforcé avec l'utilisation des modèles mathématiques de prévision des crues à savoir : Flood Early Warning System (FEWS), Fonctional Estimation (FUNES) et FANFAR ;
- l'opérationnalisation de la salle de veille pour l'animation du Système d'alerte précoces ;
- l'installation des balises communautaires de la Croix-Rouge sur les différents cours d'eau du pays ;
- l'élaboration de la cartographie de certaines zones à risques du pays ;

- le renforcement en équipements du réseau de collecte des données et hydrométéorologiques ;
- la production et la diffusion des bulletins de prévention et d'alerte.

A ce jour, près de 2600 acteurs des plateformes nationale, régionales et locales participent à l'animation du système d'alerte précoce à travers la collecte, la remontée et la diffusion des informations.

Ces différentes initiatives ont permis d'accroître significativement une meilleure connaissance des risques et une amélioration de la préparation pour une réponse efficace face aux situations d'urgence ou de catastrophes.

L'étude sur l'évaluation des capacités et besoins en système d'alerte multirisque au Togo, réalisée dans le cadre de la mise œuvre du projet « Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce » permettra sans nul doute, à travers la mise en œuvre des actions retenues, d'opérationnaliser le système d'alerte multi-aléas.

Mesdames et Messieurs

Je voudrais enfin saisir l'opportunité de cet oratoire pour renouveler mes sentiments de profonde gratitude à tous nos partenaire, Etats et organisations internationales, principalement au bureau de la stratégie internationale des Nations unies pour la prévention des catastrophes, à la coordination du Système des Nation unies, pour leurs soutiens multiformes et constants dans notre lutte contre le phénomène des catastrophes.

Je nourris l'espoir que la célébration de cette journée marquera un pas décisif dans la lutte contre les catastrophes.

J'invite, par conséquent, les différents acteurs à mettre un accent particulier sur la mise en place d'un Système d'alerte précoce multirisques dans le sens de minimiser les effets de catastrophes sur les communautés et leurs moyens de subsistance.

Je vous remercie